

Zoom sur les « outils » HAD

Le saviez-vous ?

Un arrêté publié dans l'édition du 30 avril du *Journal officiel* fixe le montant des forfaits expérimentés pour la chimiothérapie à domicile :

- à 320 euros le montant du forfait d'inclusion, versé pour le premier mois de prise en charge à domicile
- à 120 euros le montant du forfait mensuel, versé chaque mois au cours duquel le patient a bénéficié d'un traitement médicamenteux systémique du cancer à domicile

□Oncorif vous accompagne pour le développement de l'hospitalisation à domicile en cancérologie en Ile-de-France en vous proposant des outils pour vous informer et vous former : [L'Hospitalisation à Domicile \(HAD\) en cancérologie – ONCORIF](#)

– **La boîte à outils régionale HAD** avec de nombreuses ressources documentaires, des retours d'expériences en vidéo. Nouveauté : le MOOC sur l'administration de l'immunothérapie antitumorale au domicile du patient proposé par le DSRC ONCO AURA

– **La cartographie régionale HAD** en Ile-de-France pour mieux orienter vos patients en HAD

– Notre numéro **Hors-Série HAD** et ses différents modes de prises en charge ici et ailleurs !

– Et notre dernière actualité sur l'appel à manifestation d'intérêt pour soutenir le développement de la chimiothérapie à domicile pour les patients atteints de cancer